Octobre 2011 | Numéro 11-6

Extrait de recherche

Établir un lien entre le type de toxicomanie et le type d'infraction chez les délinquants de sexe masculin

MOTS CLÉS : *toxicomanie, violence expressive, infraction acquisitive, délinquants de sexe masculin*

Contexte

Les délinquants commettent souvent des infractions sous l'influence d'alcool et de drogues (Goldstein, 1985; Pernanen et coll., 2002). Nous avons examiné le lien qui existe entre le type d'infraction et la consommation explicite d'alcool ou de drogues chez les délinquants de sexe masculin purgeant une peine de ressort fédéral au Canada. Selon des travaux de recherche antérieurs, nous nous attendions à ce que la consommation d'alcool soit liée aux infractions avec violence expressive (p. ex., voies de fait; Haggård-Grann et coll., 2005) et la consommation d'autres drogues (p. ex., héroïne, cocaïne, produits pharmaceutiques), aux infractions acquisitives (p. ex., vol; Gossop et coll., 2000). Il a été établi que les utilisateurs de drogues sont susceptibles de commettre des infractions axées sur l'acquisition de biens pour satisfaire leur dépendance (Goldstein, 1985).

Ce que nous avons fait

L'échantillon était composé de 10 845 délinquants de sexe masculin ayant purgé une peine de ressort fédéral entre 2002 et 2009 et rempli (autodéclaration) le Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT)[1]. Le QIT fournit de l'information sur la toxicomanie et sur les types d'infractions commises sous l'influence d'alcool ou de drogues.

Ce que nous avons constaté

Un pourcentage important des répondants (63 %) ont indiqué avoir consommé de l'alcool ou des drogues le jour de l'infraction à l'origine de leur peine actuelle : 22 % ont déclaré avoir consommé de l'alcool, 31 %, des drogues et 10 %, à la fois de l'alcool et des drogues[2]. Les délinquants ayant déclaré avoir consommé de l'alcool le jour de l'infraction à l'origine de leur peine actuelle étaient tout aussi susceptibles d'avoir commis une infraction acquisitive[3] (51 %) qu'une infraction avec violence expressive[4] (53 %)[5]. Une plus forte proportion de délinquants sous l'influence de drogues ont commis une infraction acquisitive (82 %) plutôt qu'une infraction avec violence expressive (31 %). Cette tendance s'est maintenue, peu importe le type de drogue consommée (p. ex., héroïne, cocaïne, marijuana).

Les résultats par type d'infraction montrent des différences selon le type de toxicomanie (Tableau 1). Comparativement aux délinquants ayant consommé des drogues illicites, une proportion plus élevée de délinquants ont déclaré avoir consommé de l'alcool lorsqu'ils ont commis des voies de fait (33 % c. 17 %), une agression sexuelle (11 % c. 5 %) ou un meurtre (8 % c. 4 %). En revanche, un plus grand nombre de délinquants ont déclaré avoir consommé des drogues illicites plutôt que de l'alcool lorsqu'ils ont commis un vol/une fraude (42 % c. 28 %), un vol qualifié (36 % c. 24 %) ou des infractions liées aux drogues (19 % c. 7 %).

Une plus grande proportion de délinquants sous l'influence de drogues le jour de l'infraction à l'origine de leur peine (34 %) ont déclaré avoir commis cette infraction pour satisfaire leur dépendance, comparativement aux délinquants sous l'influence d'alcool (6 %).

Tableau 1 : Type d'infraction selon le type de toxicomanie

	Type de toxicomanie		
Type d'infraction	Alcool (n = 2 384)	Drogues (n = 3 366)	Drogues et alcool (n = 1 063)
Vol/fraude	28 %	42 %	29 %
Vol qualifié	24 %	36 %	33 %
Infractions liées aux drogues	7 %	19 %	8 %
Voies de fait	33 %	17 %	27 %
Agression sexuelle	11 %	5 %	9 %
Meurtre	8 %	4 %	9 %
Infractions graves liées à la conduite d'un véhicule	20 %	7 %	9 %
Autres infractions violentes[1]	12 %	12 %	13 %
Autres infractions[2]	16 %	11 %	14 %
Total (n = 10 845)	22 %	31 %	10 %

[1]Port d'arme, enlèvement et incendie criminel
[2]Évasion, entrave à la justice et autres infractions non mentionnées
Nota : Les pourcentages ne totalisent pas 100 % parce que les types d'infraction ne sont pas mutuellement exclusifs.

Ce que cela signifie

Ces constatations correspondent aux résultats de recherches précédemment effectuées sur la toxicomanie et les infractions (p. ex., Goldstein, 1985). Bien qu'une relation de cause à effet entre le type de toxicomanie et le type d'infraction ne puisse pas être établie d'après ces données, les constatations pourraient avoir des répercussions sur les interventions correctionnelles. Plus particulièrement, il serait peut-être bon de tenir compte de la relation entre l'alcool et les infractions

[1] Les participants étaient incarcérés dans la région de l'Atlantique (21 %), du Québec (22 %), de l'Ontario (42 %), des Prairies (5 %) ou du Pacifique (11 %).
[2] Les délinquants ayant entamé un processus d'appel relativement à l'infraction ayant mené à leur condamnation actuelle (11 %) n'ont pas répondu aux questions établissant un lien entre la toxicomanie et les infractions à l'origine de la peine actuelle.
[3] Les infractions acquisitives comprennent les vols, les vols qualifiés, les fraudes, les infractions liées à la drogue et les enlèvements.
[4] Les infractions avec violence expressive comprennent les voies de fait, les agressions sexuelles, les meurtres, le port d'arme et les incendies criminels.
[5] Les pourcentages ne totalisent pas 100 % parce que les types d'infraction ne sont pas mutuellement exclusifs.

violentes dans le cadre des programmes axés sur la prévention de la violence et sur la toxicomanie.

Bibliographie

Goldstein, P. J. (1985). The drugs/violence nexus: A tripartite conceptual framework. *Journal of Drug Issues*, 15, 493-506.

Gossop, M., Marsden, J., Stewart, D., & Rolfe, A. (2000). Reductions in acquisitive crime and drug use after treatment of addiction problems: 1-year follow-up outcomes. *Drug and Alcohol Dependence*, 58, 165-172.

Haggård-Grann, U., Hallqvist, J., Långström, N., & Möller, J. (2005). The role of alcohol and drugs in triggering criminal violence: A case-crossover study. *Addiction*, 101, 100-108.

Pernanen, K., Cousineau, M-M., Brochu, S., & Sun, F. (2002). *Proportions des crimes associés à l'alcool et aux autres drogues au Canada.* Ottawa, ON : Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies.

Préparé par : Marguerite Ternes et Sara Johnson

Pour de plus amples renseignements
Centre de recherche en toxicomanie
Direction de la recherche
902-838-5900
addictions.research@csc-scc.gc.ca